

Pour mener à bien les recherches nécessaires dans la région en cause, la Commission mixte a établi la Commission internationale d'ingénieurs de la rivière Sainte-Croix, composée de membres des deux pays. Les parties intéressées ont été invitées à présenter leurs vues à la Commission au cours d'une audience publique qui s'est tenue à Calais, au Maine, le 27 juin 1958. A la suite de ces recherches et des témoignages recueillis à l'audience, la Commission a fait des recommandations qui ont été communiquées au public le 10 novembre 1959 et que les gouvernements intéressés ont étudiées avec soin.

Les gouvernements ont agréé les recommandations de la Commission en ce qui concerne les mesures à prendre pour combattre la pollution des eaux de la rivière Sainte-Croix. Ils ont aussi accepté celles qui proposent que les échelles à poissons anadromes soient restaurées, que le réaménagement de l'emplacement de Milltown (N.-B.) aux fins de production énergétique et autres soit exécuté par des sociétés canadiennes, qu'une station internationale de jaugeage de débit soit installée par les organismes compétents des deux pays en aval du barrage de Woodland (Maine) et que la Commission soit autorisée à poursuivre ses études sur les possibilités d'un aménagement des ressources hydrauliques du bassin de la Sainte-Croix. La deuxième recommandation de la Commission, qui a trait au niveau de l'eau des lacs East Grand et Spednik, continue de faire l'objet d'une étude de la part des gouvernements.